

LISTES ELECTORALES

ELECTIONS COMMUNALES DU 11 JUIN 2023

Il est porté par la présente à la connaissance du public que les listes électorales arrêtées provisoirement en date du 17 avril 2023 sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal (27, rue de l'Eglise à Trintange) du 18 avril 2023 au 25 avril 2023 inclusivement.

Toutes réclamations auxquelles les listes pourraient donner lieu sont à adresser au Collège des Bourgmestre et Echevins jusqu'au 25 avril 2023 au plus tard et séparément pour chaque électeur.

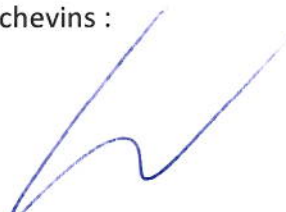
Tout citoyen est invité de produire, jusqu'au 25 avril 2023 au plus tard, contre récépissé, les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Aucune réclamation tendant à l'inscription d'un électeur ne sera recevable devant la Cour administrative, si elle n'a été préalablement soumise au collège échevinal avec toutes les pièces justificatives.

Trintange, le 18 avril 2023
pour le Collège des bourgmestre et échevins :



le Bourgmestre



le Secrétaire